

Les sorties scolaires



Trois types de sorties scolaires

- ▶ les **sorties régulières** : enseignements réguliers + inscrites à l'emploi du temps
- ▶ les **sorties occasionnelles** : activités d'enseignements ponctuelles sans hébergement
- ▶ les **sorties scolaires avec nuitées** : séjours courts ou d'au moins quatre nuitées (classes de découvertes)

L'initiative des sorties occasionnelles ou avec nuitées revient à l'enseignant.

→ **organiser** le séjour et **demandeur les autorisations**

→ **informer** au plus tôt les responsables légaux du projet de sortie (note comprenant les modalités d'organisation et le formulaire d'autorisation).

→ si l'école est informée d'un désaccord entre les parents, **l'autorisation des deux parents est nécessaire.**

	Sortie régulière	Sortie occasionnelle		Sortie avec nuitée (s)
Quand ?	pendant le temps scolaire	pendant le temps scolaire	en partie hors du temps scolaire	en partie hors du temps scolaire
Obligatoire/facultative ?	obligatoire	obligatoire	facultative	facultative
Information écrite aux parents	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
Réunion d'information	recommandée	recommandée	recommandée	obligatoire
Qui l'autorise ?	le directeur d'école	le directeur d'école	le directeur d'école	L'IA-DASEN après avis de l'IEN
Quand faire la demande ?		Pas de délai.	Demande à faire au directeur 1 semaine avant. Autorisation délivrée 3 jours avant le départ.	<u>Sortie dans dpt</u> : 5 semaines avt <u>Hors dpt</u> : 8 semaines avt <u>Hors France</u> : 10 semaines avt
Contribution des familles	non (gratuite)	non (gratuite)	possible	possible
Assurance	facultative	facultative	obligatoire	obligatoire
Présence d'un titulaire d'une AFPS, d'un BNPS ou d'un BNS		obligatoire dans certains cas	obligatoire dans certains cas	obligatoire
Autorisation parentale écrite	non	non	oui	oui

Encadrement des sorties

Dans toutes les sorties, les élèves doivent être encadrés par **2 adultes au moins** (autorisé par le directeur ou l'IA-DASEN pour les nuitées). Les **ATSEM** peuvent participer **si le maire a donné son autorisation.**

	Ecole maternelle, classe élémentaire avec section enfantine	École élémentaire
Sorties sans nuitée	2 adultes au moins dont l'enseignant	2 adultes au moins dont l'enseignant
	Au-delà de 16 élèves , un adulte supplémentaire pour 8	Au-delà de 30 élèves , un adulte supplémentaire pour 15

Sorties avec nuitées	2 adultes au moins dont l'enseignant	2 adultes au moins dont l'enseignant
	Au-delà de 16 élèves, un adulte supplémentaire pour 8	Au-delà de 20 élèves, un adulte supplémentaire pour 10

Le transport

- ▶ le transport est assuré par les **transports publics réguliers** : aucune procédure à prévoir
- ▶ le transport est organisé **par une collectivité ou par un centre d'accueil** : attestation de prise en charge nécessaire (à joindre au dossier d'autorisation)
- ▶ l'enseignant ou le directeur fait appel à une **entreprise de transports inscrit au registre préfectoral**

Le **départ** de la sortie scolaire doit s'effectuer **depuis l'école** sauf si **toutes** les familles concernées donnent leur accord, pour un départ ailleurs (dérogation).

La **liste des passagers** est à fournir **obligatoirement** au transporteur en cas de déplacement **hors du département** et des **départements limitrophes**.

Modalités d'accueil pour les nuitées

La structure d'accueil doit être **en conformité avec les règlements de sécurité existants**.

😊 **Hôtel, gîte, chalet, auberge de jeunesse** (la surveillance des élèves soit permanente et effective).

☹️ **Camping**

Dans chaque département, un **répertoire des structures d'accueil** est disponible et constitue un outil d'aide à la décision pour les enseignants qui élaborent leur projet de sortie.

Intérêt pédagogique des sorties scolaires

Séjour scolaire avec nuitée(s)

- ▶ idéal pour aborder le domaine du « **vivre ensemble** »
- ▶ l'éloignement favorise la **maîtrise de la langue** :
 - **oral** : téléphone aux familles, rencontres et visites guidées,
 - **écrit** : courrier et mails, préparation des visites en amont (questionnaires, lexique...)

Le séjour scolaire court

- ▶ s'inscrit dans la dynamique des **activités ordinaires** de la classe tout en étant un **temps fort**
- ▶ **illustre une thématique** déjà abordée en classe
- ▶ **peut se répéter** sans excès durant le cycle
- ▶ idéal pour une **première séparation** d'avec le milieu familial

Tout séjour scolaire → **inscription dans un projet pédagogique** (pas une liste de visites ou d'activités). Dans l'organisation d'une classe de découverte, il est conseillé de **structurer les activités choisies autour d'une dominante** (éviter la juxtaposition) : EPS, éducation artistique et culturelle, patrimoine, découverte du monde... Les objectifs et démarches pédagogiques du séjour + son évaluation, sa préparation et son exploitation sont à préciser dans le dossier de demande.

Intérêts communs à tous les séjours

- **donner du sens** aux apprentissages
- favoriser le **contact direct** (environnement, acteurs dans leur milieu de travail...)
- susciter des **questionnements**, de **l'émotion**, mobiliser ses **savoirs**
- compenser les **inégalités sociales**
- apprendre la **vie en collectivité**
- développer de **l'autonomie**, **l'esprit d'initiative**, la **responsabilité**...
- acquérir ou **perfectionner ses méthodes de travail** (observation, prise de notes...)
- **communiquer** oralement